
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DU LUNDI 14 JUIN 2021

Le lundi 14 juin 2021 à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 4 juin 2021, s'est réunie Salle des sessions, à la maison du Département, sous la présidence de Monsieur Jean Morin.

Étaient présents :

Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Serge Deslandes, Madame Karine Duval, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Jean Morin, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur François Brière.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Yveline Druez procuration à Madame Anna Pic, Madame Madeleine Dubost procuration à Monsieur François Rousseau, Madame Marie-Pierre Fauvel procuration à Madame Christine Lebacheley, Monsieur Dominique Hébert procuration à Madame Karine Duval, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur Jean Morin.

Secrétaire de séance : Madame Anna Pic

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 14 juin 2021

Service Instructeur	: Direction générale adjointe Aménagement territorial et environnement Mission d'appui à la transition écologique et au développement durable
Titre du rapport	: Transition écologique - Initiatives citoyennes - Lauréats de l'appel à projets "résilience du territoire"
Commission	: Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CD.2020-09-25.3-9 en date du 25 septembre 2020 approuvant les nouvelles orientations stratégiques d'éducation au développement durable du territoire ;

Mes chers collègues,

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives citoyennes en faveur d'une transition écologique et sociale émergent dans les territoires. Ces projets, parce qu'ils redonnent du sens au terme « proximité » en expérimentant des usages et pratiques de vie reliés aux ressources locales, peuvent renforcer la capacité de résilience de notre territoire. La mise en réseau des initiatives, l'échange avec les pionniers identifiés, le passage du local à une échelle plus grande sont des enjeux forts pour contribuer à des politiques publiques plus agiles, plus proches des citoyens en s'appuyant sur les initiatives de terrain. C'est pourquoi, mieux connaître et reconnaître cette capacité d'innovation, mieux accompagner et valoriser ces initiatives citoyennes et écologiquement responsables pour les aider à changer d'échelle sont des objectifs importants d'une stratégie d'éducation au développement durable.

C'est pourquoi, lors de la définition de ses nouvelles orientations stratégiques d'éducation au développement durable, le conseil départemental a décidé, dans sa session du 25 septembre 2020, de créer un fond d'accompagnement des initiatives citoyennes dans la perspective de renforcer la résilience du territoire. La mise en œuvre de cette nouvelle orientation s'est traduite par le lancement d'un appel à projet intitulé « Devenir acteur de la résilience du territoire » en avril dernier.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le périmètre des bénéficiaires et des critères d'analyse des projets, la sélection des lauréats, ainsi que l'individualisation des aides accordées à certains des projets lauréats.

A. Présentation de l'appel à projets « Devenir acteur de la résilience du territoire » à destination des citoyens

L'appel à projet lancé début avril 2021 avait pour but de soutenir des actions concrètes concourant aux objectifs de développement durable. Les porteurs de projets devaient postuler en déposant un pitch pour le 23 avril au plus tard, dans la perspective d'une analyse approfondie des dossiers courant mai suivi par une délibération de votre commission permanente le 14 juin.

Les thématiques visées concernaient l'amélioration du cadre de vie quotidien, la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ou encore le développement de la mobilité durable.

Les porteurs de projet pouvaient solliciter le Département pour un appui pouvant prendre différentes formes :

- ingénierie et accompagnement technique ;
- appui financier ;
- valorisation du projet et appui à la communication ;
- mise en relation avec d'autres acteurs du territoire, etc.

Il était demandé aux porteurs de projet de proposer une valorisation de leur initiative afin de favoriser leur essaimage sur le territoire de la Manche.

Enfin, signalons que les projets d'initiatives citoyennes pouvaient également être soutenus par d'autres financeurs extérieurs, dans la limite des plafonds d'aides publiques autorisés par la réglementation nationale ^{et/ou} communautaire en vigueur.

B. Choix des bénéficiaires et critères d'analyse des projets

Cet appel à projet ciblant les initiatives citoyennes, il vous est proposé de limiter l'accompagnement du Département aux projets portés :

- soit par de petites associations émergentes ;
- soit par des citoyens,

afin de permettre la concrétisation d'actions qui n'auraient pas pu voir le jour autrement. La réglementation ne permettant pas le financement de projets collectifs, ceux-ci devront être impérativement portés par une association ou un citoyen.

Par ailleurs, il vous est proposé d'évaluer la qualité des projets proposées à l'aune des critères suivants :

- intérêt général ;
- portée locale ;
- caractère novateur ;
- reproductibilité ;
- valeur démonstrative.

C. Sélection des lauréats et, le cas échéant, individualisation des aides accordées

Dans le cadre de ce premier appel à projet, 25 porteurs de projet différents ont postulé (deux autres personnes ont quant à elles apporté leur contribution en apportant des idées sur des projets déjà portés par le Département), ce qui montre un fort intérêt et la forte demande citoyenne sur cette thématique de résilience. Les dossiers ont été analysés au vu des critères ci-dessus et en concertation avec la vice-présidente à la transition énergétique, à l'environnement et à l'innovation.

Aussi, afin de renforcer l'essaimage des bonnes pratiques en termes d'éducation au développement durable sur le territoire et après l'analyse des différents dossiers, il vous est proposé d'accompagner les projets suivants, classés selon qu'une aide financière est sollicitée ou non.

Projets pour lesquels une aide financière est sollicitée

Application mobile vélo (monsieur Mahieu)

Le projet porte sur le développement d'une application mobile permettant de favoriser l'utilisation du vélo sur le département de la Manche. Cette application vise à jeter les bases d'une communauté à l'échelle du Département afin de faciliter la remontée des besoins des usagers tout en créant une synergie avec les collectivités locales et les entreprises. Elle serait créée en lien avec les associations vélo du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et regrouperait différents services : un rappel des bonnes pratiques de déplacement à vélo avec les règles de sécurité existantes, une gestion de profil et une ludification de l'utilisation du vélo (avec une valorisation du nombre de kilomètres parcourus), un affichage cartographique des événements et des entreprises/structures possédant des aménagements vélo et enfin un système de signalement pour des situations dangereuses (état d'une route, manque de sécurité...) avec un référencement d'une position GPS et éventuellement d'une photo.

Monsieur Mahieu sollicite le soutien du Département à hauteur de 5 000 € afin de procéder à l'achat de petit matériel permettant le développement de l'application et sa publication sur les catalogues des principaux systèmes d'exploitation de téléphonie mobile.

Lieu d'échange autour de ressources alimentaires locales (monsieur Bataille)

Le projet consiste à créer un lieu vivant lié à la transition écologique à Moon-sur-Elle. Dans un premier temps, il souhaite renforcer la biodiversité du territoire ainsi que la consommation locale : en parallèle de la construction d'une serre accessible à tous, des pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, actinidiens, pêchers, figuiers, abricotiers seront plantés avec le grand public. L'occasion d'en savoir plus sur la vie de ces arbres et de suivre des conseils pour réussir ses plantations. Le lieu sera ouvert au public afin que des associations puissent bénéficier d'endroits dans le cadre d'activités de sensibilisation.

Monsieur Bataille sollicite le soutien du Département à hauteur de 5 000 € pour l'achat d'un centaine d'arbres fruitiers, d'une serre et des outils de jardinage.

Solutions « low-tech » basées sur l'énergie solaire (monsieur Carduner)

Le projet est de mettre au point et de partager des systèmes dit « low-tech ». Ce concept, complémentaire au « high-tech » vise à développer des outils utiles, accessibles, durables et qui, pour la plupart, utilisent l'énergie solaire. Il permet de proposer des solutions technologiques locales, peu coûteuses et facilement reproductibles qui viendraient renforcer la transition écologique. En ce sens, ce projet à forte valeur démonstrative pour les citoyens permettra d'initier des novices dans le but de réduire leurs consommations énergétiques tout en leur apprenant à construire leurs propres outils.

Monsieur Carduner sollicite le soutien du Département à hauteur de 2 200 € pour l'achat de matériaux pour construire deux fours solaires, deux chauffe-eaux solaires, deux poêles rocket et deux séchoirs solaires (un comme démonstrateur et un avec un groupe de personne souhaitant s'initier). Une partie communication est comprise ainsi que les frais de transports pour des rencontres et des échanges avec d'autres collectifs Normands ou Bretons. Un appui en termes d'ingénierie est également sollicité pour la création d'infographies et la mise en page de supports pédagogiques. Enfin, il souhaite une mise en relation avec des établissements scolaires pour développer des animations en lien avec cette thématique.

Aménagement d'un jardin solidaire à Bréhal (collectif citoyen de Bréhal avec le soutien de l'association Rejouets)

Le projet du collectif citoyen de Bréhal a pour objectif de renforcer la biodiversité et la nature en ville. Pour ce faire, le collectif souhaite aménager un jardin solidaire, aussi appelé jardin partagé au sein de la commune. Ces espaces verts communautaires soulignent un besoin des citoyens d'effectuer un retour à la nature. Les jardins revêtent ainsi diverses formes avec des objectifs pouvant être sociaux, pédagogiques ou culturels. Ce projet s'inscrit donc au-delà des valeurs environnementales en créant des espaces de mixité sociale favorisant : la sensibilisation, la convivialité, les échanges de savoir-faire, l'alimentation locale, tout en bonifiant le cadre de vie de la commune.

Le collectif citoyen de Bréhal sollicite le soutien du Département à hauteur de 5 000 €. Cette somme contribuera à l'achat de coques afin de créer des carrés potagers, un cabanon, un réservoir d'eau (pour récupérer l'eau de pluie), des outils, des bacs à compost, un panneau d'information, des ganivelles (pour délimiter le terrain et faire pousser des plantes grimpantes) ainsi que des arbres fruitiers. De plus, une formation sur le compostage sera proposée avec la présence d'un maître composteur. Le Département ne pouvant pas subventionner un collectif en tant que tel, l'association Rejouets s'est proposée en tant que soutien financier et administratif sur ce projet.

Rucher école à Saint-Sauveur-Village (association La caravane apicole)

Le projet de l'association « La caravane apicole » a pour but l'installation d'un rucher école dans la commune de Saint-Sauveur-Village. Quatre à six ruches seront installées ainsi qu'une ruche pédagogique permettant ainsi l'organisation de séances de sensibilisation à destination des jeunes avec une co-animation de l'association AVRIL mais aussi des séances grand public. Cette action s'appuie sur la volonté d'échanger et de partager des connaissances autour de la biodiversité et principalement des pollinisateurs. De plus, l'association souhaite avec ces ruchers favoriser la préservation de l'abeille noire, espèce endémique de la Manche.

L'association La caravane apicole sollicite le soutien du Département à hauteur de 4 000 € afin de procéder à l'achat de la ruche pédagogique, les quatre à six ruchers, les équipements de sécurité pour les enfants ainsi que le matériel apicole et les supports nécessaires aux séances.

Échanges intergénérationnels autour d'une « cabane de partage » (association Hambytion solidaires)

L'association Hambytion solidaires possède une cabane de partage inaugurée en novembre 2017. Cet outil, fréquenté quotidiennement par dix à quinze personnes, réduit le gaspillage et de favoriser le réemploi en permettant les échanges d'objets. Le projet proposé par l'association est de renforcer les outils de la cabane pour favoriser les échanges intergénérationnels (proche de la MARPA de Hambye) et la sensibilisation de tous les publics. Pour ce faire, une création d'un verger et l'ajout de carrés potagers sont proposés ainsi que l'installation d'un salon de jardin. En parallèle, Hambytion solidaires souhaite permettre l'émergence de plusieurs filières de réemploi en partenariat avec diverses structures : recyclage de mégots pour fabriquer du mobilier urbain (avec l'association Zorro Mégots), réutilisation de la vaisselle usagée pour créer de la céramique (avec l'entreprise Elle Mosaïque) et valoriser les bouchons en liège pour fabriquer des isolants (avec l'association Les bouchons du cœur de Normandie). Par ailleurs, l'association souhaite mettre en place des actions de sensibilisation pour les jeunes via les écoles et centres de loisirs. Enfin, la subvention permettra la création d'une journée à l'occasion des cinq ans de la cabane en 2022 avec la présence d'un escape-game pédagogique, une exposition sur l'association, un marché de producteurs et artisans locaux et un forum des partenaires avec des ateliers et conférences.

Pour réaliser ces différentes actions, l'association Hambytion solidaires sollicite le soutien du Département à hauteur de 2 000 €.

Organisation de conférences et réalisation du bilan carbone d'un festival éco-citoyen (association Label plante)

L'association label plante porte le projet de festival éco-citoyen Green River Valley. Ce festival, situé à Vains, devait être organisé pour la première fois en 2020 mais a été annulé en raison de la crise sanitaire. L'association a répondu à l'appel à projet afin de renforcer ses actions dans le développement durable : débats, conférences sur les enjeux énergie/climat, village à consommations responsables avec des associations et artisans locaux, toilettes sèches... Ce projet permettra de sensibiliser tous les publics du fait d'un brassage important le 24 et 25 septembre 2021. De plus, le festival s'engage à réaliser son propre bilan carbone. L'évaluation du coût des émissions de gaz à effet de serre sera ensuite réinjectée dans des initiatives locales et solidaires. Le Département de la Manche se nourrira de l'expérience acquise par l'association pour la réalisation du bilan carbone de ses événements.

L'association Label plante sollicite le soutien du Département à hauteur de 3 989 € pour l'organisation des conférences sur le festival (hébergement, nourriture et transport des personnes intervenants).

Lieu de ressourcement proche de la nature (association La parenthèse verte)

L'association La parenthèse verte est présente dans l'agglomération Saint-Loise et a pour objectif de prendre soin de soi et du vivant. Le projet de l'association est donc de développer son activité en lien avec l'environnement en incluant une dimension sociale. Les personnes en manque de repères ou en dépression peuvent venir s'y ressourcer quelques jours.

L'association sollicite le soutien du Département à hauteur de 3 468 € afin de procéder à l'achat de quatre coques terraform pour créer des carrés potagers. Un appui en termes d'ingénierie est également sollicité afin de mettre l'association en relation avec les acteurs médico-sociaux. Ce dernier point semble notamment intéressant, le Département possédant la compétence idoine.

Projets pour lesquels seul est sollicité un appui en terme d'ingénierie

Éco-laverie pour la laine des moutons de la Manche (association Laines à l'ouest)

L'association Laines à l'ouest a un projet d'éco-laverie pour la laine des moutons de la Manche. L'association collecte d'ores et déjà la laine chez une quinzaine d'éleveurs sur le territoire mais il n'existe plus aucune laverie de laine dans tout le grand ouest (l'acheminement se fait dans le sud de la France à Saugues). À l'heure du durable et du local, Laines à l'ouest souhaiterait concrétiser une filière manchoise en étant accompagné pour de l'ingénierie agronomique et hydrologique pour la dimension « analyse de l'eau » et autour de la technicité de la phyto-épuration. La phyto-épuration étant une filière agréée et le Département ne possédant pas les compétences en interne, il semble difficile d'aider l'association sur ce point. En revanche, il est proposé que le Département assure une mise en réseau avec les acteurs clés du territoire sur cette thématique (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, Agence de l'eau, etc.).

Cours d'école symbole du « monde de demain » (madame Goemaere)

Madame Goemaere est une ancienne enseignante du primaire. Elle a pour projet de concevoir et de réaménager une cours d'école afin de proposer des jeux mixtes, de l'ombre lors de périodes de chaleur, des refuges pour la biodiversité et une large participation des personnes concernées (enseignants, personnels, enfants et familles). Ce projet fédérateur se veut être un symbole du monde que nous souhaitons pour les années à venir : plus proche de la nature, démocratique, d'entraide et qui valorise les compétences de chacun tout en limitant l'ennui des enfants non-sportifs, les violences scolaires, les dégradations. Cependant, madame Goemaere n'a pour l'instant pas trouvé d'école souhaitant porter ce projet. Il est proposé que le Département, à travers l'appel à projet, puisse mettre en relation le porteur de projet avec les écoles et collèges. Dans un second temps, la prise en charge une partie des équipements et des ressources à installer pour l'aménagement de la cour pourrait être envisagée afin d'inciter un établissement pilote à rentrer dans la démarche.

D. Projets ne correspondant pas au cadre de l'appel à projets

Il vous est proposé d'écarter les projets suivants, ne correspondant pas aux critères d'éligibilité ni d'analyse proposés dans le cadre de cet appel à projet :

- association LOCALICOCO, pour la **création d'une section résilience dans chaque bibliothèque** du territoire ainsi que l'organisation d'une conférence et d'une formation sur la transition écologique (le projet est déjà porté par une majorité de bibliothèques) ;

- association Chauffer dans la noirceur, pour la création d'un **projet autour de la mobilité douce** permettant d'acheminer le matériel et les festivaliers avec des vélos taxis (l'association chauffer dans la noirceur est connue sur le territoire, le but de l'appel à projet étant de faire naître des actions citoyennes ou d'association émergentes) ;

- association Il est encore temps Coutances (IEETC), pour l'**actualisation et l'impression d'un guide de consommation responsable et locale sur le secteur de Coutances** mer bocage (de tels actions font partie des feuilles de route des EPCI) ;

- association Agissons pour le climat Granville terre et mer, pour la proposition de trois projets différents. Le premier consiste à s'équiper de **récolteurs à coquillages** (filiale technique et valorisation à préciser). Le deuxième concerne l'**implantation de composteurs collectifs** sur la commune de Granville (la communauté de communes de Granville terre et mer est compétente dans ce domaine). Et enfin, est proposée la **création d'un annuaire des producteurs et revendeurs de produits locaux** (même explication que pour Il est encore temps Coutances) ;

- association Graines de partage en lien avec le collectif incroyables comestibles de Saint-Lô, qui souhaite renforcer la biodiversité en ville avec l'**acquisition et la mise en place de récupérateurs d'eau et d'un goutte-à-goutte** dans la ville de Saint-Lô ainsi qu'accéder à des formations pour les membres (cadrage technique à approfondir notamment un besoin de rapprochement avec la mairie de Saint-Lô) ;

- collectif citoyen d'Orval-sur-Sienne, pour la proposition d'**aménagement d'un jardin partagé arboré** dans lequel tout serait comestible en plein cœur de la commune (cadrage technique insuffisant, la proposition a été soumise au conseil municipal mais est pour le moment sans réponse ; de plus, un projet d'urbanisation est en cours de réflexion sur l'une des deux parcelles concernées). Ce projet pourrait, s'il se concrétise, être éligible au Fonds d'investissement rural (FIR) ;

- madame Siméon et monsieur Mary, pour la proposition de **création d'un jardin forêt** dans la campagne autour d'Avranches (le projet semble trop personnel et une partie de la demande concerne l'achat d'un terrain, ce qui n'est pas la vocation de l'appel à projet) ;

- association Ouvre ta ferme, pour la proposition d'un projet de **yourte pour la transition afin de montrer au grand public la vie à la ferme**, la vie paysanne et les rapports sociaux dans le milieu rural (la demande porte sur la construction de la yourte qui est aujourd'hui déjà montée) ;

- association La boutique sans sous, qui a déposé un dossier dans le but de pérenniser l'action de l'association en demandant une subvention de fonctionnement (le but de l'appel à projet étant d'aider des actions émergentes) ;

- association Écologie normande, pour la proposition de **création du premier campus universitaire sur la thématique de l'hydrogène à Saint-Lô** (ne rentre pas dans le cadre de l'appel à projet) ;

- association citoyenne pour la recherche d'alternatives énergétiques hydrogène naturel (ACRAE HYDRONAT) qui souhaite **exploiter le flux d'hydrogène naturel** sur le territoire de la Manche avec la création d'un outil permettant son captage (cadrage technique insuffisant –avec des caractéristiques géomorphologiques du Cotentin différentes de celles du Mali) ;

- SCI les 6 chemins qui souhaite participer à un projet citoyen de production d'énergie solaire porté par les 7 vents du Cotentin (toutefois, la demande est située sur le financement du raccordement au réseau électrique et non pas sur le projet en tant que tel) ;

- mesdames Pinta et Valin, pour la proposition de mise en place d'une offre de mobilité douce sur la commune de Barneville-Carteret en proposant un **système de location de vélo** (l'appel à projet n'a pas vocation à créer d'offre de mobilité) ;

- association Roues libres en Coutançais, Tri-tout solidaire et Tous à vélo, pour la proposition de **création d'une maison du vélo à Coutances**, dans les locaux mis à disposition par la SNCF à la gare (cette action est de la compétence de Coutances mer et bocage et pourrait rentrer dans les contrats de territoire du Département). Une subvention pourrait être accordée relative aux animations proposées par la suite ;

- madame Lehaut, pour la proposition d'un achat d'une parcelle boisée afin de protéger la biodiversité à travers la **signature d'une Obligation réelle environnementale (ORE)** (l'achat de terrain ne rentre pas dans le cadre d'une intervention départementale).

Pour conclure, le repérage, l'appui, l'accompagnement à l'essaimage des initiatives locales de transition constituent aujourd'hui pour de nombreuses collectivités un enjeu et une opportunité d'évolution de l'action publique.

Au niveau départemental, ces nouvelles coopérations qui vous sont proposées traduisent un nouvel élan citoyen : la mise en réseau et la valorisation des projets accompagnés par le Département permettra de favoriser les initiatives, souvent fragiles, en augmentant les synergies à l'échelle du territoire.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à :

1/ approuver le périmètre des bénéficiaires de l'appel à projet « Devenir acteur de la résilience du territoire – initiatives citoyennes », à savoir les petites associations émergentes et les citoyens ;

2/ définir les critères d'évaluation de la qualité des projets, à savoir l'intérêt général, la portée locale, le caractère novateur, la reproductibilité, la valeur démonstrative ;

3/ désigner les lauréats de l'appel à projet :

- monsieur Romain Mahieu,
- monsieur Hugo Bataille,
- monsieur Thomas Carduner,
- madame Heidi Goemaere,
- collectif citoyen de Bréhal avec le soutien de l'association Rejouets,
- association La caravane apicole,
- association Hambytion Solidaires,
- association label plante,
- association Laines à l'ouest,
- association La parenthèse verte ;

4/ attribuer les subventions suivantes :

- **5 000 €** à monsieur Romain Mahieu afin de développer une application pour favoriser l'utilisation du vélo sur le territoire,

- **5 000 €** à monsieur Hugo Bataille afin d'organiser la replantation d'arbres fruitiers et, par la suite, donner une vocation collective aux terrains aménagés,

- **2 200 €** à monsieur Thomas Carduner afin de développer et de partager des systèmes et des connaissances sur les low-tech,

- **5 000 €** à l'association Rejouets qui porte le projet du collectif citoyen de Bréhal souhaitant mettre en place un jardin partagé sur la commune de Bréhal,

- **4 000 €** à l'association La caravane apicole afin d'installer un rucher école sur la commune de Saint-Sauveur-Village et de valoriser une espèce endémique qui est l'abeille noire,

- **2 000 €** à l'association Hambytion Solidaires afin de renforcer et diversifier les activités de la cabane de partage,

- **3 989 €** à l'association Label plante afin d'organiser des conférences sur la thématique énergie / climat lors du festival,

- **3 468 €** à l'association La parenthèse verte afin de développer son activité en lien avec l'environnement en créant des carrés potagers ;

5/ accorder les accompagnements techniques suivants :

- création d'infographies et mise en page de supports pédagogiques ainsi qu'une mise en relation avec des établissements scolaires pour monsieur Thomas Carduner,

- mise en relation avec les acteurs clés du territoire sur la thématique de l'eau (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, Agence de l'eau, etc.) pour l'association Laines à l'ouest,

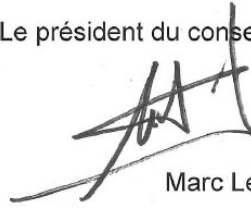
- mise en relation avec les écoles et collèges du Département pour madame Heidi Goemaere,

- mise en relation avec les acteurs médico-sociaux du territoire pour l'association La parenthèse verte ;

6/ m'autoriser à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Dépenses		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65-738-6574-9600000-150	De 1501038 à 1501045	30 657,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

DÉLIBÉRATION CP.2021-06-14.3-15 Transition écologique - Initiatives citoyennes - Lauréats de l'appel à projets "résilience du territoire"

Rapporteur : Monsieur Jean Morin

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

La commission permanente du conseil départemental décide :

1/ d'approuver le périmètre des bénéficiaires de l'appel à projet « Devenir acteur de la résilience du territoire – initiatives citoyennes », à savoir les petites associations émergentes et les citoyens ;

2/ de définir les critères d'évaluation de la qualité des projets, à savoir l'intérêt général, la portée locale, le caractère novateur, la reproductibilité, la valeur démonstrative ;

3/ de désigner les lauréats de l'appel à projet :

- monsieur Romain Mahieu,
- monsieur Hugo Bataille,
- monsieur Thomas Carduner,
- madame Heidi Goemaere,
- collectif citoyen de Bréhal avec le soutien de l'association Rejouets,
- association La caravane apicole,
- association Hambytion solidaires,
- association Label plante,
- association Laines à l'ouest,
- association La parenthèse verte ;

4/ d'attribuer les subventions suivantes :

- **5 000 €** à monsieur Romain Mahieu afin de développer une application pour favoriser l'utilisation du vélo sur le territoire,

- **5 000 €** à monsieur Hugo Bataille afin d'organiser la replantation d'arbres fruitiers et, par la suite, donner une vocation collective aux terrains aménagés,

- **2 200 €** à monsieur Thomas Carduner afin de développer et de partager des systèmes et des connaissances sur les low-tech,

- **5 000 €** à l'association Rejouets qui porte le projet du collectif citoyen de Bréhal souhaitant mettre en place un jardin partagé sur la commune de Bréhal,

- **4 000 €** à l'association La caravane apicole afin d'installer un rucher école sur la commune de Saint-Sauveur-Village et de valoriser une espèce endémique qui est l'abeille noire,

- **2 000 €** à l'association Hambytion solidaires afin de renforcer et diversifier les activités de la cabane de partage,

- **3 989 €** à l'association Label plante afin d'organiser des conférences sur la thématique énergie / climat lors du festival,

- **3 468 €** à l'association La parenthèse verte afin de développer son activité en lien avec l'environnement en créant des carrés potagers ;

5/ d'accorder les accompagnements techniques suivants :

- création d'infographies et mise en page de supports pédagogiques ainsi qu'une mise en relation avec des établissements scolaires pour monsieur Thomas Carduner,

- mise en relation avec les acteurs clés du territoire sur la thématique de l'eau (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, Agence de l'eau, etc.) pour l'association Laines à l'ouest,

- mise en relation avec les écoles et collèges du Département pour madame Heidi Goemaere,

- mise en relation avec les acteurs médico-sociaux du territoire pour l'association La parenthèse verte ;

6/ d'autoriser le président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 24

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 14 juin 2021

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20210614-lmc1970996-DE-1-1

Date envoi préfecture : 16/06/2021

Date AR préfecture : 16/06/2021

Date de publication : 18/06/2021